

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-140-1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2024, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-140 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 19^e jour de janvier 2024.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière